



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Aide d'urgence pour la Médiathèque Yvon LEBORGNE

Délibération N°PLV 21-10-56

Le **Vendredi 22 Octobre 2021** à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune de Port-Louis s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, Salle de Délibération de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie HUBERT, en vertu d'une convocation en date du 16 Octobre 2021.

23 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. LAUJIN Dominique	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA Françiane)	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
M. TOLA Michel	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

1 élu (e) était absent :

Mme MEKEL Alexina		
-------------------	--	--

5 élus étaient représentés :

- Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany représentée par M. BOUDHOU Dimitri
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
- Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise Gina représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- Mme INAMO Tania représentée par M. TOLA Michel



Monsieur Anselme GUSTAVE, adjoint au Maire en charge de la culture, expose :

La médiathèque Yvon Leborgne en pleine restructuration organisationnelle se veut le fleuron du Pôle Culturel, projet stratégique de cœur de ville.

Or, la situation (chaleur étouffante) pour les agents qui y travaillent et pour les visiteurs, les risques pour le fonds documentaire et d'une manière générale pour tous les équipements, requièrent une réparation urgente de la centrale de climatisation et qui ne saurait se satisfaire des délais d'instruction et de liquidation des subventionnements européens (Cf. dossier joint).

La commune a donc décidé de solliciter le conseil départemental au titre de ses compétences pour attribuer à la Médiathèque une aide d'urgence permettant en premier lieux de réparer le système de climatisation, puis de reconstituer son fonds.

Le budget estimé se décline comme suit :

Climatisation :	24 546€
Renouvellement des collections :	17 000€
Divers et imprévus (8%) :	3 454€
Montant HT :	45 000€
TVA (8,5%) :	3 825€
TOTAL TTC :	48 825€

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt conjoint pour le Département et pour la commune de voir perdurer et s'épanouir les activités au sein de la Médiathèque Yvon Leborgne ;

Considérant l'urgence à agir et la situation financière de la commune ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et décide à l'unanimité des présents :

Article 1 : D'approuver le Plan de financement prévisionnel ;

Article 3 : De solliciter une aide d'urgence auprès du Département à hauteur de 80 % du financement HT, à savoir Trente mille deux cent quarante euros (30 240 €) ;

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 22 octobre 2021

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le 22/10/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.